

# Le Meridional.

VOL. XXI.

ABBEVILLE, LOUISIANE, SAMEDI, 20 JUILLET, 1878.

NO. 4.

## LE MERIDIONAL.

\$2 50..... PAR AN..... \$2 50

Des 41 délégués élus jusqu'à présent par les diverses paroisses à la Convention d'Etat, 26 sont en faveur d'un Convention Constitutionnelle, 9 contre et 6 n'ont pas reçu d'ordres à ce sujet.—*Courrier des Opelousas.*

Papa coton, commencé à se monter et à étaler ses grabats. Nous l'avons vu, blanchir aussi le digne homme, dans certains endroits.— Pour peu que le vent de nord soufflé, nous espérons que nos femelles africaines pourront sous peu s'occuper à la cuisine. Ne pourrait-on pas, membre du jury de police, vous qui aimez à légiférer, contraindre nos bonnes No biennes à mieux travailler et à ne pas tant harler quand tout le monde dort ?

On nous apprend qu'on est en train de réparer le pont disloqué de la Coulee Kinney. Une ruine à cours ici : On prétend que le comité appointé par le jury de police veut absolument démolir l'ancien pont et le transporter à quelques arpents. L'idée nous paraît excellente, car la coulee étant moins large les travaux seraient moins dispendieux. Nous aimons à croire que le jury de police réfléchira, recommandera et exécutera.

Calmez-vous, modérez vos débâtes belliqueuses, vous n'irez pas encore en guerre comme on se plaît à vous le faire croire. Si l'agent que vous qualifie d'agent recruteur a pris vos noms, c'est tout simplement une frime, nous le croyons du moins, car personne ne bronche dans notre Etat. Tout est calme, on ne parle que de guerre électoral. Occupez-vous de votre récolte, ne la négligez pas et peu importe que votre nom figure sur la liste que l'assesseur est obligé de fournir au Gouverneur.

Les membres du jury de police, sont sans doute très-occupés et harcelés, car ils ne daignent même pas jeter les yeux sur le temple de Thémis, véritable écurie et qui fait la honte de notre paroisse.— Un peu de chaux, messieurs, un peu de chaux suffirait à la coquette, pourquoi être si avare ? Vous ne l'êtes pas toujours cependant et bien des favoris vous doivent des remerciements. Allons, allons, faisons quelque chose et ne laissons pas cette maison de cour devenir le quartier général nocturne des bêtes de toute espèce. Ayons encore un peu d'amour propre si les autres qualités nous font quelquefois défaut.

Les peripatètiques, ou en tout cas, sont débâtes. Il nous garantisseraient des intempéries du temps, mais des ardeurs du soleil. Jusqu'aux nègres qui en portent. Vous riez ! c'est qu'eux aussi ont un talent à conserver, comme nous avons le nôtre. De paradis, peripatètiques ne peut s'en passer surtout quand on ne travaille plus aux champs ; mais franchement, quand tout le monde en porte, pourquoi ne pas se distinguer à sa manière et ne pas en porter ? Et les gants ne sont-ils pas aussi de saison, jeunes gens à quoi songez-vous. Garantissez l'épiderme de vos mains affilées, blanchissez-vous, blanchissez-vous. Allons, allons, ne charriez plus, nous divaguons.

Les pommes de terre se vendent dans la ville des Opelousas, dit le *Courrier*, à cinq cents le gallon ou 75 cents le baril.

Nos jeunes gens campagnards ne rêvent que plaisirs et bossés, pour un oui, pour un non, deux jeunes gens se prennent aux cheveux. Ah ! c'est qu'on s'amuse à ces sortes de jeu et le pugilat est chose prisée, aimée, choyée ici ; quel plaisir, grand Dieu, que celui d'être témoin d'un œil crevé, d'un pouce enlevé par les crocs d'un cannibale. Tout le monde n'est pas de notre avis et on se rend voir une bataille, comme les gens du monde se rendent à l'opéra.— Aussi, comme l'entrée est gratuite, plus de deux cents personnes venues de fort loin s'étaient données rendez-vous au Lac, il s'agissait d'un pugilat et deux jeunes gens devaient se saluer à coups de poings. On s'y est fort amusé parait-il, le spectacle a été grandiose et varié. Il a eu plus de cinq batailles rangées et plus d'un nez écorché. O civilisation où est tu ?

Il faut vraiment habiter Vermillion, ou pour mieux dire, le chef lieu, Abbeville, pour jouir, par un beau clair de lune, des roulades des *Rossignols* logés en prison. Il faut vous dire qu'ils étaient au nombre de quatre, le beau sexe, si réellement nous pouvons qualifier de ce doux épithète (sic) la jeune dansense, qui chaque soir, hurle, chante et tempête, brillait, comme brille un corbeau. Les deux nouveaux de couleur, sont aujourd'hui en liberté, et peuvent, à l'ombre d'un Hêtre chanter les sottises champêtres.

Mais, notre joli réduit ne peut pas lâcher ainsi sa proie. L'ombre est douce et salutaire, c'est ainsi que l'a jugé l'autorité. Ainsi l'Africain et le Caucassien se tiennent encore compagnie. Il y a, comme on le voit, partout des accommodations. Nos oiseaux gazouillent et sont satisfaits.

Excusez, messieurs, mais il nous faut vous parler franchement. Ne serait-il pas temps de nettoyer les fossés de notre corporation. Ouvrez-vous qu'il est très malsain de laisser croupir l'eau ? Et les herbes qu'en dites-vous ? Les prenez-vous pour l'ornement des banquettes ?

En hiver le curage des fossés n'est guère utile, car rien n'est à craindre et les thiasmes pertridés ne se dégagent point par un soleil de décembre ; en est-il de même aujourd'hui ? Vous, tous dignes membres de notre corporation, qu'en pensez-vous ? Si vous avez à cœur l'amélioration de notre cité, ne serait-il pas plus économique de combrocher les travaux quand on peut, comme le soleil se couche un peu plus tard qu'en janvier ? Il est bon que l'on songe aussi désormais à occuper les loisirs de ceux qui aiment à se loger sans frais et sans loyer.

### Entré le double comité Potter.

Les principaux incidents de la semaine, au comité Potter siégeant à Washington, c'est d'abord la correspondance directe entre M. Sherman demandant à faire entendre des témoignages tendant à détruire les accusations dont il a été l'objet et la réponse du Président Potter, déclarant que le Comité n'acceptera ces témoignages que dans le cas où ils pourraient infirmer les dépositions de James Anderson et de Weber. M. Sher-

man se débat en désespéré dans une impasse d'où il ne peut sortir sans et sauf, et quelles que puissent être les conséquences des investigations actuelles, sa réputation est tellement détériorée que sa haute situation dans le cabinet devient dès à présent impossible.

On l'a bien vu, dans la fête anniversaire du massacre resté tristement célèbre de Wyoming. Quand il a voulu prendre la parole, il a été interrompu, en face même du président qui présidait la fête, par les noms de Jenks et de Weber, la femme et l'homme qui ont été d'ailleurs de la fameuse lettre que l'on reproche à ce personnage.

Le second incident a été l'interrogatoire de M. Kellogg par le trop fameux général B. Butler.— Comme toujours, M. Kellogg s'est donné beaucoup de mal, sans succès, pour prouver que la majorité des votes pour les électeurs présidentiels était contraire aux électeurs de Tilden. M. Butler, qui, plus que jamais, semble abandonner le parti républicain, qui lui paraît bien mort, et qui, à ce titre ne mérite plus ses sympathies puisqu'elles, ne lui seraient plus d'aucune utilité, à lui Butler, a produit des documents officiels qui prouvent clairement que le parti républicain avait été désastreusement battu en Louisiane, aux élections de novembre 1876. M. Kellogg n'a pu sortir de cette impasse.

Du reste, à l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore la relation de la fin de son interrogatoire. Mais, d'avance, nous pouvons affirmer que M. Kellogg ne sera pas plus heureux à la fin qu'au commencement de ce triste interrogatoire.

A la Nouvelle-Orléans, MM. Stenger et Blackburn, démocrates, mènent rondement les investigations qui deviennent, chaque jour plus désastreuses pour les républicains.

Un des principaux interrogatoires a été celui d'un M. Smedley, qui tenait un café près de l'Hôtel St Louis, lors des événements de 1876 77. Dans une déposition qui fourmille de contradictions, ledit Smedley affirme que Weber, mort depuis, n'a pas signé le document qu'on lui impute ainsi qu'à Anderson, lequel a juré lui-même de l'avoir pas signé non plus, contrairement aux affirmations de M. Seymour, notaire public. Ce serait, suivant lui, Smedley, un nommé Jones, mort également depuis, qui aurait contrefait la signature Weber, dans son propre café.

Un incident plus grave a eu lieu, lors de l'interrogatoire de E. L. Weber, frère de Weber mort, et qui avait, lui, l'original de la lettre Sherman. M. Cox, le membre républicain du congrès, qui remplace M. Reed, l'ayant pris à partie, et tenté de l'intimider, L. E. Weber a protesté énergiquement, et s'est mis sous la protection même de la majorité du comité.

Il a affirmé que c'était bien lui, L. E. Weber, qui avait détruit la fameuse lettre, trouvée par lui dans les papiers de son frère, après la mort de ce dernier. Il a tenu bon contre toutes les insinuations de M. Cox ; il a démenti plusieurs témoignages donnés par lui précédemment et fait sur la foi de faux rapports qui lui venaient de républicains intéressés : tel que l'affaire des bulldozers d'Ouest Feliciana et celle des Regulators, dont l'organisation n'était réellement pas politique, et n'avait pour but que de mettre un terme aux vols de grains dont les planteurs de la paroisse étaient chaque jour victimes. Cette déposition restera évidemment comme la plus désastreuse qu'il ait été faite jusqu'ici contre les républicains. Elle n'est pas encore achevée, du reste, et nous ne pourrions guères la compléter que dans notre prochain numéro.—*Propagateur.*

L'EMPEREUR GUILLAUME.—Nous trouvons les renseignements ci-après dans une correspondance adressée au *Temps* : L'état de l'empereur, disent les bulletins officiels, est satisfaisant ; mais les nouvelles qu'un personnage marquant, qui vient de faire

un court séjour à Berlin, nous a communiquées ne sont pas en harmonie avec les assurances des médecins et chirurgiens de l'empereur. Les chirurgiens disent bien que la guérison exigera non des jours, non des semaines, mais plusieurs mois. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que tous ont reconnu la nécessité d'une amputation du bras droit, qui seule pourrait l'empêcher de mourir. Cette opération eût déjà été entreprise, il s'agirait de la désarticulation de l'avant-bras.—si l'empereur était moins âgé. La régence est en tout cas une question qui sera mise sous peu sur le tapis, car il n'est personne, parmi ceux qui entourent l'empereur, qui n'ait la conviction qu'il ne pourra jamais reprendre son activité.

### MEXIQUE.

Les choses se gâtent à la frontière mexicaine, ordre a été donné au général Ord, d'occuper le territoire mexicain à la première incursion des bandits traversant la frontière. Les Mexicains ! sur quel ton le prendront-ils ? En attendant ils s'amusent à former ces troupes et leurs généraux, à rédiger des pronouncements. Le président Diaz se fait vieux au pouvoir, pauvre Mexique, que ne suit-on les avis du Rédacteur du *Louisianais* qui nous annonce que St-Jacques avec ses 2649 miliciens et un bon colonel à leur tête seraient capables de conquérir le pays de Montezuma. Diable ! Pourquoi l'Oncle Sam prend tant des précautions, à quoi bon rôder, si l'on convoite le Mexique qui nous empêche de le prendre, de le civiliser, de cultiver son sol, d'exploiter ses mines ! Si l'on ne sait réellement que faire de ceux que l'on qualifie du nom de *Tramps*, voilà un Eden tout trouvé pour eux. Nous sommes persuadés que bien nombre d'entre nous, iraient s'y établir.

Monsieur l'Editeur :—J'ai appris que notre jury de police, avec une humilité vraiment touchante, avait décidé sans rire qu'en novembre prochain, les électeurs seraient consultés sur la question de savoir si la loi du dimanche votée par lui serait ou maintenue ou rappelée. Madame Jenks vient de déclarer, sous serment, que rien n'est impossible... en Louisiane : Je m'en aperçois. Ainsi, en même temps que l'on votera pour la nomination d'un constable de juge de paix qui aura le droit de nous mettre la main au collet, un anti-puritan votera que l'on n'est pas tenu d'observer le 3<sup>me</sup> commandement du Grand Dispensateur de tous les biens, du Père de tous les hommes. C'est infamial. Les irréligieux croient anéantir ceux qui sont en faveur de la loi du dimanche, quand ils leur lancent à la face qu'ils ne sont que des *puritains*. Mais savent-ils seulement ce que c'est qu'un puritain ? Il n'est permis de croire que presque tous l'ignorent ou bien qu'ils veulent tromper l'ignorant en lui donnant à entendre que c'est un grand crime d'être puritain. Qu'est-ce donc qu'un puritain ? Un puritain, c'est un homme qui a des principes sévères, des mœurs d'une très-grande rigidité. Puisqu'il en est ainsi, doit-on rougir de honte de s'entendre qualifier de puritain ? Non, certes ; il y aurait, au contraire, de quoi baisser la tête si on ne l'était pas.

Examinons maintenant en quoi la loi du dimanche peut être préjudiciable aux intérêts des humains. Je vis en pleine campagne, dans un centre relativement populeux, à environ dix milles d'Abbeville. Avant, comme depuis la loi dite du *Sunday*, quelques habitants fort heureusement très-clair semés, avaient et ont en-

core des chevaux pour aller aux courses ou au bal le samedi ; mais ils en manquaient et manquent encore pour aller au village le lendemain. Ceux-là, que l'on peut compter, n'ont de commerce qu'avec les hommes, aussi les voit-on végéter ; mais ne les entend-on pas se plaindre de la loi du dimanche. Les autres habitants qui avaient les moyens de transport, avant la loi du juri de police, allaient aux offices le dimanche, comme ils y vont encore ; autrefois, ils portaient quelques douzaines d'œufs au village, jamais ils ne faisaient une affaire sérieuse ce jour-là. Aujourd'hui, ils vendent tous leurs œufs aux colporteurs qui passe chez eux, et puis ne faut-il pas que tout le monde vive ?— Donc, si quelqu'un pouvait avoir à se plaindre de l'excellente loi du dimanche, ce ne pourrait être que quelques marchands ou cafetiers qui oublient que l'intérêt général prime l'intérêt particulier.

Je sais pertinemment que les officiers de notre paroisse sont en faveur de la loi du dimanche.— Comment pourrait-il en être autrement ? Le Shérif annonce que depuis cette loi, les dépenses sont réduites d'un cinquième. Le digne Constable d'Abbeville, Mr. Geo. E. Lyons, me disait tout récemment que les devoirs de sa charge étaient bien moins pénibles à remplir depuis la loi du *Sunday*. Le juge Hndspeth, des Opelousas, assure qu'avant la passation de la loi du dimanche, les affaires criminelles qui occupaient la cour pendant cinq semaines, se terminent à présent en cinq jours. Et quelques cerveaux troublés ne voudraient pas d'une si bonne loi, et ils voudraient insinuer leurs inepties au monde moral ? Allons donc !

J'aurais bien autre chose à dire à l'appui de la thèse que je soutiens ; mais je craindrais d'abuser du bon vouloir de M. l'Editeur et du lecteur : J'y reviendrai bientôt. En attendant, puissent ces simples réflexions sorties de mon gros bon sens et tracées sur le papier par une main fatiguée du labeur du jour et à la lueur d'une faible lampe, produire des fleurs et des fruits dans l'esprit de ceux qui croient en avoir à revendre, mais qui n'en n'ont guère.

Très respectueusement,

C. A. MOUISSET.

L'affaire du traité de commerce franco-américain est décidément en bon train. Le comité français s'apprête à faire une belle et bonne réception aux délégués américains, et l'on peut être sûr d'avance que la question sera traitée à fond et que la convention aura d'excellents et sérieux résultats. L'habile et infatigable M. Léon Chotteau lui-même a été reçu à bras ouverts à son débarquement au Havre. Les principaux membres du comité français s'étaient portés au Havre à sa rencontre. Un banquet a eu lieu dans les salles mêmes du débarcadère. La fête était présidée par M. Peulerey, du Havre, assis du maire de la ville et du sous-préfet de l'arrondissement. M. Léon Chotteau était naturellement le héros du jour. On lui a fait un chaleureux accueil, et des discours ont été prononcés où la grande question à l'ordre du jour a été fort habilement traitée.—*Propagateur.*

## Sheriff's Sale.

STATE OF LOUISIANA.  
Parish of Vermilion.  
Parish Court.  
No. 759.  
Arvillien Broussard

vs  
Leon Broussard.  
BY VIRTUE OF A WRIT of fieri facias issued in the above entitled suit by the Honorable the Parish Court of the State of Louisiana, in and for the Parish of Vermilion, and to me directed, there will be exposed at public sale, to the last and highest bidder, at the Courthouse in the town of Abbeville, with benefit of appraisement, on

Saturday, JULY 20th 1878, between the hours of 11 o'clock A. M., and 4 o'clock P. M. and continuing from day to day, if necessary, at twelve months credit, purchasers to furnish their notes with good security, with eight per cent interest per annum from the day of sale until paid, all the rights, titles, interests and demands of defendant in and to the following described property, seized to satisfy said writ, to wit :  
2. Two lots in the town of Abbeville, being lots Nos. 6 and 7 of Megret's portion of said town, together with all the improvements and buildings thereon, said lots being bounded, north by Rue de Port, south by lot No. 8, east by lots 10, 11 & 12 and west by Quai des Français, as per plat of said town in the clerk's office, and also all the rents of said property.

3. A tract of land on the west side of Bayou Vermilion, in this parish, measuring eight and a half arpents front, more or less, by forty arpents deep ; bounded east by bayou Vermilion, west by Nichole Blanc, or assignee & others, north by land formerly belonging to the estate of P. O. Broussard, south by L. S. Landry, being a portion of the land acquired by defendant by act of partition passed before Leo Perret, Recorder, on the 15th day of April 1878.  
Given under my official signature this 29th day of June 1878.  
G. B. SHAW, Sheriff.

## Avis

EST par le présent donné que vos taxes d'Etat et de Paroisse pour l'année 1877, sont maintenant dues et si les dites taxes ne sont pas payées dans les délais prescrits par la loi, je serai forcé d'en faire la collocation avec frais.  
J. S. NUNEZ, Collecteur.  
18 mai 1878.

## Avis

Je préviens les habitants de cette paroisse que j'ai pris des arrangements, afin de pouvoir suppléer de glace, et à des prix très raisonnables ; les habitants de cette ville et d'autres. On me trouvera la nuit dans mon établissement, prêt à livrer de la glace pour les besoins de la médecine seulement.  
JOS. ROSIERE.  
15 Juin '78.

## Calongne & Masson,

PRODUCE MERCHANTS,

FOR THE SALE OF  
Cotton & Sugar, Wool, Moss,  
Hides and all kinds of Country  
Produce.  
No. 34 Bienville Street,  
New Orleans.  
Consignments of Poultry, Eggs, Tallow,  
Beeswax, etc., disposed of to best advantage.  
aug 05

Job work neatly  
and expeditiously  
executed at this office

W. C. CROW,  
ATTORNEY & COUNSELLOR AT LAW  
Vermillionville, Louisiana.